



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-253**

Séance publique du

22 juillet 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220722- lmc1216026-DE-1-1
Date de signature : 27/07/2022
Date de réception : mardi 26 juillet 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : PRESTATION POUR UNE CAMPAGNE DE FOUILLES PALÉONTOLOGIQUES DANS LA RÉSERVE GÉOLOGIQUE DE HAUTE PROVENCE

Le 22 juillet 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 15 juillet 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUILLET 2022

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : PRESTATION POUR UNE CAMPAGNE DE FOUILLES PALÉONTOLOGIQUES
DANS LA RÉSERVE GÉOLOGIQUE DE HAUTE PROVENCE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Muséum a été sollicité par la Réserve Naturelle Géologique de Haute-Provence (Conseil Départemental 04) pour l'extraction et la préparation d'un crâne d'Ichthyosaure provenant du gisement de Tartonne. Les Ichthyosaures étaient des reptiles marins qui ont vécu pendant toute l'Ere secondaire. Ils avaient une morphologie proche de celle des dauphins.

Plusieurs Ichthyosaures, de différents âges ont été découverts sur le territoire de la Réserve Naturelle Géologique de Haute-Provence. Celui de Tartonne est daté de la fin du Crétacé inférieur (environ 103 Millions d'années). L'extrémité de son rostre a déjà été prélevée en 2021 lors d'une fouille de sauvetage. Devant les difficultés rencontrées, la Réserve Géologique a préféré solliciter le Muséum d'Aix pour l'extraction et la préparation du reste du crâne.

En effet, depuis presque 30 ans, le Muséum organise des fouilles paléontologiques sur les dinosaures de Provence (gisements à œufs de dinosaures du quartier Sextius-Mirabeau, fouilles de l'A8 et de l'A52 en partenariat avec la société ESCOTA (VINCI Autoroute), fouilles dans la Réserve Naturelle de Sainte Victoire, en partenariat avec le Conseil Départemental 13,...). Au fil des années, le Muséum a ainsi acquis des compétences et un savoir-faire en matière de fouille et de préparation des fossiles qui sont reconnus par toute la communauté scientifique.

Par cette prestation, le Muséum engage un nouveau partenariat scientifique avec la Réserve Naturelle Géologique de Haute-Provence qui est un acteur reconnu mondialement pour la protection et la mise en valeur des gisements paléontologiques. Cela augmentera encore la notoriété du Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence en mettant en avant le savoir-faire de son équipe.

La Direction Archéologie et Muséum a proposé un devis correspondant à l'exécution de cette prestation, pour un montant de **2 036,21 € HT**, soit **2 443,45 € TTC**.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le principe de la réalisation, par le Muséum, de la fouille et de la préparation d'un crâne d'Ichthyosaure provenant du gisement de Tartonne ;
- **DIRE** que les recettes relatives à la réalisation de cette prestation seront imputées au budget général de la Ville sur la ligne n° 13429 (322 70688 1710) pour un montant prévisionnel de **2 036,21 € HT**, soit **2 443,45 € TTC**.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2022-253 - PRESTATION POUR UNE CAMPAGNE DE FOUILLES PALÉONTOLOGIQUES
DANS LA RÉSERVE GÉOLOGIQUE DE HAUTE PROVENCE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

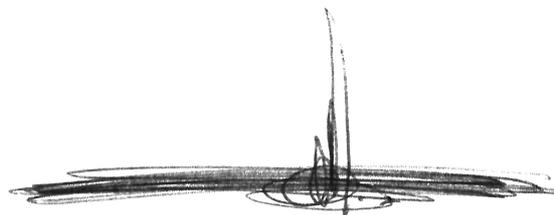
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 27/07/2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Direction Archéologie et Muséum
 Direction Générale des Services Techniques
 Direction Générale des Services Techniques Adjointe
 Bâtiments & Grands Équipements
 Direction Archéologie et Muséum
Ville d'Aix-en-Provence

**PRESTATION DE FOUILLES PALEONTOLOGIQUES ET PREPARATION DE FOSSILES
 POUR LA RESERVE NATURELLE GEOLOGIQUE DE HAUTE-PROVENCE**

Ichthyosaure de Tartonne

FOUILLES PALEONTOLOGIQUES	Nature de la Prestation	Personnel	Unité	Nombre jours ouverts	Montant Journalier HT en euros	PRIX HT en euros
	Fouille et prélèvement des fossiles	technicien	2	2	185,11	740,44
PREPARATION DES FOSSILES	Nature de la Prestation	Personnel	Unité	Nombre jours ouverts	Montant Journalier HT en euros	PRIX HT en euros
	Dégagement et préparations des fossiles	préparateur	1	7	185,11	1295,77
				TOTAL € HT		2 036,21 €
				TVA 20 %		407,24 €
				TOTAL € TTC		2 443,45 €